

Paris, le 15 septembre 2021



Madame Evelyne MARCHAL
Maire de HERMERAY
4 rue de la Mairie
Béchereau
78125 HERMERAY

N/ Réf. : 2021_ST_266_DH_ES

**Objet : Modification n° 1 du PLU de HERMERAY
Avis de la Chambre d'agriculture**

Madame le Maire,

Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de HERMERAY.

Ce dossier est parvenu au siège de notre Compagnie le 9 septembre 2021.

Il consiste à :

- Faire évoluer le règlement écrit ;
- Faire évoluer le règlement graphique ;
- Modifier et ajouter des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Ce projet de modification du PLU suscite des remarques particulières de la part de notre Compagnie.

Dans le règlement de la zone A, vous limitez les affouillements et exhaussements afin d'assurer la qualité des paysages agricoles mais il serait préférable de maintenir cette possibilité pour les constructions autorisées.

Vous faites également référence à la Surface Minimale d'Installation (SMI), cette référence est caduque, elle a été remplacée par la surface minimale d'assujettissement (SMA). Il conviendrait d'actualiser l'article A2.

En conclusion, la Chambre d'agriculture émet **un avis favorable sous réserve** de la prise en compte de ces remarques.

Enfin, nous nous réservons la possibilité d'intervenir, en complément, lors de l'enquête publique pour soutenir d'éventuelles réclamations individuelles d'agriculteurs.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,